



PREFECTURE DU RHONE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Lyon, le 4 septembre 2008

Sous-Direction de l'Environnement

3^{ème} Bureau
Environnement industriel

Affaire suivie par Gaëlle ARBEY

☎ : 04 72 61 41 47

Fax : 04 72 61 64 26

✉ : gaelle.arbey@rhone.pref.gouv.fr

ARRETE n°2008-4793

**Portant modification de l'arrêté préfectoral modifié n°2006-3911 du 16 juin 2006
portant création du Comité Local d'Information et de Concertation
autour des sociétés RHONE GAZ à SOLAIZE
et TOTAL FRANCE, site de la raffinerie, à FEYZIN**

*Le Préfet de la région Rhône Alpes
Préfet du département du Rhône
Officier de la Légion d'Honneur*

- Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L125-2 et D125-29 à D125-34 ;
- Vu le Code du Travail ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2006-3911 du 16 juin 2006 modifié ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 1962 modifié régissant l'ensemble des activités de la société TOTAL France pour le site de la raffinerie à FEYZIN ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 1964 modifié régissant l'ensemble des activités de la société Rhône gaz dans son établissement situé rue de Sibelin à SOLAIZE ;
- Vu la délibération du conseil général du Rhône du 11 avril 2008 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté urbaine de Lyon du 8 juillet 2008 ;
-
- ~~Vu la délibération du conseil municipal de SOLAIZE du 1^{er} avril 2008 ;~~
- Vu la délibération du conseil municipal de FEYZIN du 3 avril 2008 ;
- Vu la délibération du conseil municipal d'IRIGNY du 31 mars 2008 ;

... / ...

Vu la délibération du conseil municipal de VERNAISON du 28 avril 2008 ;

Vu la délibération du conseil municipal de SAINT FONTS du 5 mai 2008 ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté préfectoral modifié n°2006-3911 du 16 juin 2006 portant création du CLIC autour des sociétés RHONE GAZ à SOLAIZE et TOTAL FRANCE à FEYZIN, site de la raffinerie, est supprimé et remplacé comme suit :

«
Le comité est composé de 30 membres nommés pour une durée de trois ans renouvelable, répartis en cinq collèges suivant la liste ci-dessous :

- Collège « administration » :

- Le Préfet, ou son représentant,
- Un représentant du service interministériel de défense et de protection civile,
- Un représentant du service départemental d'incendie et de secours,
- Un représentant du service chargé de l'inspection des installations classées,
- Un représentant de la direction départementale de l'équipement,
- Un représentant du service chargé de l'inspection du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

- Collège collectivités territoriales :

- Mme la Vice-présidente chargée des risques naturels et technologiques, titulaire, et Mme la Vice-présidente chargée de l'élaboration et du suivi du plan local d'urbanisme, suppléante, représentantes de la communauté urbaine de LYON,
- Mme Mireille DUMONT représentante du conseil municipal de SOLAIZE,
- M. Michel GUILLOUX, titulaire, et M. Lacène KADRI, suppléant, représentants du conseil municipal de FEYZIN,
- M. Henri DOLMAZON, titulaire, et M. Gérard RONY, suppléant, représentants du conseil municipal d'IRIGNY,
- M. Emmanuel BRUN-PICARD, titulaire, et Mme Christiane PETIT MINGAT, suppléante, représentants du conseil municipal de VERNAISON,
- M. Serge PERRIN, représentant du conseil municipal de SAINT-FONS.

- Collège « riverains » :

- M. Jacques GEOFFROY, domicilié à FEYZIN
- M. Pascal LACOMBE, domicilié à FEYZIN,
- M. Daniel GADOUD, domicilié à FEYZIN,
- Mme Martine MOIROUD, domiciliée à IRIGNY,
- M. Antoine MASSA, domicilié à LYON,
- M. Raymond VENDRELL, domicilié à SAINT-FONS.

- Collège « exploitants » représentants des sociétés TOTAL FRANCE et RHONE GAZ
- M. Jean-Claude TANTARDINI, chef du centre RHONE GAZ,
- M. Vincent CHABROLLE, chef du projet H.S.E PRIMAGAZ France,
- M. Patrick GUERARD, directeur de la raffinerie,
- M. Romain FOUQUE, secrétaire général de la raffinerie,
- M. Martial ATAHNAZE, représentant du service sécurité de la raffinerie,
- M. Philippe GUICHARD, responsable Environnement Sécurité Inspection Qualité de la raffinerie.

- Collège « salariés » des sociétés TOTAL FRANCE et RHONE GAZ
- M. Olivier DUFFY, membre du CHSCT de la société RHONE GAZ,
- M. Christophe NAVARRO, membre du CHSCT de la société RHONE GAZ,
- M. Jean-Luc GELAS, secrétaire du CHSCT de la raffinerie,
- M. Laurent LAGOUTTE, élu CFDT au CHSCT de la raffinerie,
- M. Xavier VACHON, élu CGT au CHSCT de la raffinerie,
- M. Jean-Loup CHAISE, élu au CHSCT de CAMOM.

Mme Jacqueline VOTTERO, conseillère générale du canton de SAINT FONS, participera au CLIC avec voix consultative.

»

Article 2 : Une copie du présent arrêté sera déposée en mairies de FEYZIN et SOLAIZE, à la Préfecture (direction de la citoyenneté et de l'environnement, bureau de l'environnement industriel) et pourra y être consultée.

La copie de la présente décision sera affichée en Mairie pendant une durée d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du Maire.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Pour le Préfet
l'adjointe au chef de bureau

Gaëlle ARBEY

Fait à LYON, le

4 SEP. 2006

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

René BIDAL